Un principe pour la FMC : l'interformation

Dès ses orgines, l'AFPEP s'est donnée l'ambition d'organiser une Formation Médicale Continue cohérente avec les pratiques de la psychiatrie privée. Dans cette perspective, elle a dégagé très tôt un principe qui ordonne toute sa doctrine en matière de FMC : l'interformation.

Ce principe ne peut être mieux défini qu'il ne l'a été en 1997 par Gérad Blès dans le texte que nous reproduisons ci-dessous.

De l'interformation (Gérard Blès - 1997) :

L'A.F.P.E.P., dès l'origine, a relevé l'inadéquation relative des discours universitaire et à un moindre degré hospitalier à la réalité clinique rencontrée en psychiatrie de ville. Cette inadéquation n'a été qu'en s'accentuant au fil des années sous le triple effet :

- de l'élargissement d'une demande de soins émanant de sujets en souffrance dont la problématique trouve mal à se réduire aux cadres nosologiques traditionnels dont on ne peut méconnaître le rôle épistémologiquement aliénant;

- de l'évolution parallèle d'une démarche scientifique ordonnée à certains modèles de recherche, en particulier biologique et psychopharmacologique, et qui, de ce fait même, s'est attachée prioritairement à identifier des "objets" de soins;

- de l'importance déterminante, face à la souffrance, de la dimension relationnelle de la démarche soignante, qui ne peut elle-même se réduire à un spontanéisme empathique mais exige élaboration et contrôle, cependant qu'elle relève d'une formation personnelle et non magistrale.

Partant, selon l'A.F.P.E.P., la formation continue du psychiatre privé relève d'un triple registre :

- **transmission des connaissances** selon le modèle médical général, assortie des modalités pédagogiques les plus récentes, impliquant une réception critique;

- **formation personnelle** approfondie à la relation, selon des modèles théoriques pluriels, non exclusifs les uns des autres, dont le choix ressortit de l'initiative et des affinités personnelles, y compris dans ses modes de contrôle et de supervision;

- **interformation** développée à l'occasion de la rencontre entre praticiens, autorisant la confrontation des expériences personnelles, chacun assurant pour l'autre une fonction d'analyse et de contrôle selon un mode non directif et non hiérarchisé - méthodologie qui facilite la "prise de risque" que comporte l'exposition de sa propre pratique au plus intime d'elle-même, la théorisation venant ici nécessairement comme seconde sans jouer un quelconque rôle d'écran.

Cette interformation opère dans les séminaires organisés à cet effet ou les ateliers mis en place dans le cadre de réunions thématiques, que celles-ci soient régionales ou nationales, pouvant ouvrir à terme sur des élaborations écrites individuelles ou collectives qui indexent la réalité du travail formateur effectué sans pour

autant en être le signe exigible.

Dans le cadre particulier de la F.M.C. obligatoire, cette démarche d'interformation pourrait ouvrir à une double cotation, l'une liée à la participation effective et suivie des praticiens, l'autre aux publications proprement dites qui pourraient en résulter.